

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023**

DEL-2023-235

L'An deux mille vingt-trois, le treize septembre, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/09/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. COUTIER, GUILLOTTE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. DAVIET - en visioconférence

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

**Objet : CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE,
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - PROGRAMME D'AOUT 2023 -
MARCHES DE TRAVAUX**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution de marchés de travaux comprenant tout ou partie des prestations précitées.

Les besoins à satisfaire concernent 3 opérations du programme d'août, qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :

N° du lot	Nom de la commune	Opération	Caractéristiques des travaux	Maître d'œuvre	Estimatif € HT
1	BRENTHONNE / BONS-EN-CHABLAIS	Route du Communal / Impasse Barbelouse	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et télécommunications - 400 ml de tranchée, 12 points lumineux	PROFILS ETUDES	222.657,34 €
2	EVIAN-LES-BAINS	Route de la Corniche	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et télécommunications - 1600 ml de tranchée, 40 points lumineux	SINAT	547.048,50 €
3	LA FORCLAZ	Hameau de Belmont	Travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public - 75 ml de tranchée (490 ml de câblage), poste HTA, 8 points lumineux	SINAT	127.001,50 €
Montant total					896.707,34 €

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

Pour ces opérations, un démarrage des travaux était souhaité début septembre. Compte tenu que le Bureau syndical ne se réunissait pas en août, il avait été proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer et signer les marchés lors du Bureau du 4 juillet 2023, sous réserve que leurs montants soient inférieurs aux estimations ci-dessus.

Pour les lots 1 et 2, les offres étant inférieures aux estimations, le Président a d'ores-et-déjà attribué et signé les marchés. Pour information, les marchés ont été attribués à l'entreprise et groupement d'entreprises suivants :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT DU MARCHÉ
1	SOBECA	214.126,91
2	DAZZA/SIPE	546.014,10

Le montant de l'offre du lot n°3 étant supérieur à l'estimation, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 13 septembre 2023 a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose de retenir, comme titulaire du marché, l'entreprise suivante :

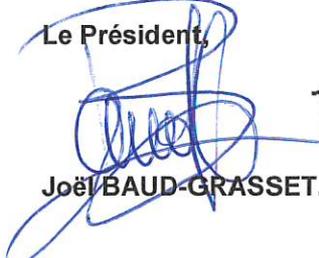
LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT DU MARCHÉ
3	SPIE CITYNETWORKS	139.001,80

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu l'entreprise titulaire du marché, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.


Le Président,
Joël BAUD-GRASSET.

